

Fonds d'obligations de sociétés de première qualité Guardian -Parts de FNB (GIGC)

12 avril 2024

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de FNB du Fonds d'obligations de sociétés de première qualité Guardian (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails au sujet des parts de FNB du Fonds dans son prospectus simplifié. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Guardian Capital LP au 1 866 383-6546 ou à l'adresse courriel insights@quardiancapital.com, ou visitez le site www.quardiancapital.com/investmentsolutions.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERCU

Date de création de la série : Gestionnaire du fonds : 12 avril 2024 Valeur totale au 29 février 2024 : 123 571 678 \$ Ratio des frais de gestion (RFG):

Gestionnaire de portefeuille : Distributions: Non disponible parce que cette série est nouvelle.

Guardian Capital LP Revenu - Trimestriellement (mars, juin, septembre et décembre) Gains en capital – Annuellement

(décembre)

Guardian Capital LP

INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS (12 MOIS SE TERMINANT LE 29 FÉVRIER 2024)

Symbole boursier: GIGC Volume quotidien moyen: Non disponible parce que cette série est nouvelle.

Bourse: Bourse de Toronto (TSX) Nombre de jours de négociation : Non disponible parce que cette série est nouvelle.

Monnaie: \$ CA

INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX (12 MOIS SE TERMINANT LE 29 FÉVRIER 2024)

Cours du marché: Écart acheteur-vendeur moyen : Non disponible parce que Non disponible parce que cette série est nouvelle. cette série est nouvelle.

Valeur liquidative: Non disponible parce que

cette série est nouvelle.

DANS OUOI LE FNB INVESTIT-IL?

L'objectif principal du Fonds est de procurer aux investisseurs un revenu élevé en investissant principalement dans des obligations de sociétés de qualité à moyen terme.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 29 février 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 29 février 2024)

	v	% de la aleur liquidative du Fonds
1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.	TELUS Corporation Inter Pipeline Limited Rogers Communications Inc. TransCanada PipeLines Limited Gouvernement du Canada Société Financière Manuvie Enbridge Inc. Fairfax Financial Holdings Limited	aleur liquidative du Fonds 7,6 % 6,9 % 6,8 % 6,0 % 5,6 % 5,1 % 4,4 % 4,1 %
9.	Financière Sun Life inc.	4,1 %
10.	Fonds de placement immobilier Cromb	,

Pourcentage total des dix principaux placements : 54,1 % Nombre total de placements : 83

Répartition des placements (au 29 février 2024)



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FNB?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Guardian Capital LP estime que la volatilité de ce Fonds est faible.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

Les fonds n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts de FNB du Fonds en fonction de la valeur liquidative du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que cette série est nouvelle.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de FNB du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que cette série est nouvelle.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de FNB du Fonds sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que cette série est nouvelle.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de FNB du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que cette série est nouvelle.

NÉGOCIATION DES PARTS DE FNB

Les fonds ayant une série négociée en bourse détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif non cotés (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de séries négociées en bourse.

Établissement du prix

Les parts de série négociée en bourse ont 2 types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de série négociée en bourse sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements d'un fonds peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts négociées en bourse. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts négociées en bourse si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée écart acheteur-vendeur.
- En général, plus cet écart est petit, plus les parts de série négociée en bourse sont liquides. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Les fonds ayant une série négociée en bourse ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements d'un fonds à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de 2 manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À QUI LE FNB EST-IL DESTINÉ?

Ce Fonds peut vous convenir si:

- vous cherchez pour votre portefeuille un fonds composé d'obligations de sociétés canadiennes;
- vous recherchez le potentiel de revenu plus élevé tiré des obligations de sociétés de qualité;
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible.
- vous envisagez de détenir ce placement de court à moyen terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En règle générale, vous devrez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds, y compris sur votre quote-part du revenu et des gains en capital imposables du fonds que vous réalisez au rachat de votre placement. L'impôt à payer varie en fonction de votre taux d'imposition, du fait que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré et du type de revenus du fonds (par ex., des intérêts, des dividendes, des gains en capital, etc.). En règle générale, vous ne payez pas d'impôt sur les placements que vous détenez dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un compte d'épargne libre d'impôt ou d'autres régimes enregistrés.

Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un feuillet d'impôt indiquant votre quote-part du revenu du fonds. Vous devez inclure les montants indiqués dans votre revenu imposable, qu'ils soient versés en espèces ou réinvestis. Vous devez calculer vos gains en capital imposables réalisés au moment d'un rachat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de FNB du Fonds.

Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts de FNB du Fonds. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des fonds sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du Fonds. Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'administration, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels des parts de FNB correspondent à 0,40 % de la valeur de la série et les frais d'administration annuels des parts de FNB correspondent à 0,10 % de la valeur de la série. Puisque cette série est nouvelle, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts de FNB du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Aucune commission de suivi n'est payable relativement aux parts de FNB du Fonds.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Guardian Capital LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du Fonds.

Guardian Capital LP Commerce Court West, Bureau 2700, C.P. 201, Toronto (Ontario) M5L 1E8

Site Web: www.guardiancapital.com/investmentsolutions

Courriel: insights@guardiancapital.com Numéro sans frais: 1 866 383-6546

Toutes les marques de commerce, enregistrées et non enregistrées, sont la propriété de Guardian Capital Group Limited et sont utilisées sous licence.